



Conditions Générales de Vente – Espace de Coworking

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités de mise à disposition des espaces de travail proposés par la SARL ATRIUM ASSURANCES au titre de l'activité de location d'espaces de bureaux dénommée LIONcoworKING, située au 1 place Gustave Trouvé 49220 GREZ-NEUVILLE ainsi que les services associés (salle de réunion, bureau partagé, bureau fermé). Les espaces loués sont destinés à des tâches uniquement administratives et/ou commerciales. L'usage des locaux au titre d'évènements familiaux, festifs, religieux, syndicaux ou politiques sont totalement exclus.

2. Prestations proposées

- Bureau partagé : accès à un poste de travail dans un espace commun, comprenant : emplacement en bureau Bench (4 bureaux accolés séparés d'un brise vue frontal); un fauteuil et un caisson.
- Bureau fermé de réception client : mise à disposition d'un bureau privatif dans le but de recevoir vos invités / clients / prospects. Prestation ponctuelle. Les bureaux de réception client ne peuvent pas être loués en temps plein. Equipement inclus : 1 bureau 1 fauteuil 3 chaises réception client 1 téléphone 1 écran TV pour diffuser votre écran (HDMI) 1 caisson.
- Poste de travail en mezzanine : Accès à un espace de travail en open-space ouvert comprenant 1 bureau style architecte et une chaise.
- Salle de réunion : location la demi-journée ou à la journée équipée d'un espace cuisine équipée (four, plaques induction avec hotte, four micro-ondes, réfrigérateur, machine à café grains, vaisselle, évier, lave-vaisselle. WC privatifs accessibles PMR + lavabo, 5 tables de réunion pliables avec prises électriques intégrées, Grand écran TV 75 pouces interactif avec solution de visioconférence. Mange debout pour animateur. Jusqu'à 25 fauteuils. Accès à la terrasse et au boulodrome. Climatisation autonome.
- Pour toutes les prestations : Accès aux services annexes : Wi-Fi, café/thé, etc. A noter que les accès aux espaces détente (boulodrome, jeux vidéo, etc) sont disponibles sous réserve que la salle de réunion ne soit pas réservée. Le baby foot en espace mezzanine n'est accessible qu'aux heures de pause afin de respecter la tranquillité de tous. (soit avant 9h ou de 12h à 14h ou après 18h).
- Service optionnels : En fonction de la formule de réservation choisie, certains service sont optionnels comme l'accès à la douche, la fourniture d'un téléphone, la fourniture d'un écran PC ou la possibilité de réaliser des impressions.

3. Conditions d'accès

L'accès aux espaces est réservé aux clients ayant souscrit une formule ou effectué une réservation. Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

4. Réservation et paiement

- Les réservations se font via email / téléphone ou physiquement à l'accueil de notre bâtiment.
- Le paiement est exigé à la réservation ou selon les modalités convenues dans le contrat.
- Les tarifs sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.
- La SARL ATRIUM ASSURANCES n'étant pas assujettie à la TVA, les factures seront en franchise de TVA.

5. Annulation et remboursement

- Toute annulation doit être signalée au moins 48 heures avant la date prévue. Les sommes engagées seront alors remboursées intégralement ou pour moitié si l'annulation intervient au moins 24 heures avant la date prévue et après



Conditions Générales de Vente – Espace de Coworking

48 heures. Passé ces délais elles seront définitivement encaissées et le client ne pourra en réclamer le remboursement.

- Toutefois il pourra demander la possibilité de report qui sera acceptée selon les disponibilités de l'espace avec un maximum de 6 mois.

6. Sélection des activités exercées

La SARL ATRIUM ASSURANCES se réserve le droit de refuser des demandes au prétexte que les activités exercées par les demandeurs sont incompatibles avec le fonctionnement de son activité principale.

De la même manière la SARL ATRIUM ASSURANCES se réserve le droit de mettre fin à un contrat de réservation si l'activité réellement exercée par le client ou si l'activité était modifiée, était incompatible avec son activité principale d'agent général d'assurances. Le demandeur s'oppose à tout recours.

Le résiliation se ferait en respectant un délai de 50% du temps réservé par le locataire avec un maximum d'un mois.

7. Engagements du client

Le client s'engage à :

- Respecter les règles de bonne conduite et de sécurité.
- Ne pas utiliser les locaux à des fins illégales ou nuisibles.
- Maintenir les lieux en bon état et signaler tout dommage.
- Respecter la confidentialité totale des informations liées à l'activité principale de la SARL ATRIUM ASSURANCES.
- Respecter le règlement intérieur.

8. Responsabilité

L'espace de coworking ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou dommages causés aux biens personnels du client qu'ils surviennent à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment. Le locataire sera tenu de présenter une preuve de souscription à une assurance responsabilité civile (professionnelle pour les personnes morales) le jour de la prise de possession des lieux.

9. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des prestations. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

10. Droit à l'image

Le Client autorise expressément et gracieusement Atrium Assurances à capturer, utiliser, reproduire et diffuser son image (photographies, vidéos, etc.) réalisée dans le cadre des prestations fournies, à des fins de communication, de promotion ou de publicité, sur tout support (site internet, réseaux sociaux, brochures, affiches, etc.), en France et à l'étranger, et ce pour une durée illimitée.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et ne donne lieu à aucune contrepartie financière. Le Client conserve toutefois le droit de s'opposer à cette utilisation en adressant une demande écrite à lioncoworking49220@gmail.com ou au 1 place Gustave Trouvé 49220 Grez-Neuville avant ou pendant la prestation.

Atrium Assurances s'engage à ne pas utiliser l'image du Client dans un contexte susceptible de porter atteinte à sa dignité, à sa réputation ou à sa vie privée.

Des caméras de surveillance sont installées dans les locaux. Elles ne sont actives en enregistrement que sur les créneaux de fermeture des locaux.



Conditions Générales de Vente – Espace de Coworking

11. Assurances

Le client devra veiller à être couvert par un contrat d'assurance en responsabilité civile souscrit auprès d'un compagnie notoire et solvable. Cette assurance devra couvrir outre les dommages occasionnés sur tout matériel ; équipement ; mobilier ou aux biens immobiliers, les dommages corporels causés à toute autre personne. Il devra fournir à Atrium Assurances une attestation au moment du démarrage de la prestation. A défaut, et en cas de dommage causé par le client (ou son matériel) il sera tenu pour personnellement responsable et en assumera les conséquences pécuniaires à défaut de pouvoir ouvrir un dossier sinistre auprès de son assureur.

12. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège social de l'espace de coworking.

13. Acceptation des CGV

La réservation ou la signature du contrat vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV

14. Version des CGV et validité

Les présentes CGV ont été rédigées le 25.10.2025. Atrium Assurances se réserve le droit de les modifier à tout moment. Les conditions qui s'appliquent sont celles en vigueur au jour de la réservation.

Les CGV sont consultables sur le site internet www.lioncoworking.fr

15. Réclamations

Le client peut à tout moment porter réclamation par mail à l'adresse lioncoworking49220@gmail.com ou par courrier postal adressé à Atrium Assurances SARL 1 place Gustave Trouvé 49220 Grez-Neuville.

Vous pouvez également saisir un médiateur de la république. Pour trouver le médiateur vous pouvez rechercher en vous connectant sur le site du ministère de l'économie et des finances à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/vous-etes-un-consommateur/quel-mEDIATEUR-saisir>

16. Lutte contre le Blanchiment la Fraude et le Terrorisme

Conformité réglementaire – LCB-FT

Dans le cadre des obligations légales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), Atrium Assurances a mis en place un dispositif de surveillance et de traçabilité des connexions internet. Ce dispositif permet, en cas de demande officielle des autorités compétentes, de transmettre les coordonnées des utilisateurs ayant accédé à des contenus ou services en ligne interdits ou suspects.

17. Contact

Le client peut contacter La SARL ATRIUM ASSURANCES par mail à l'adresse lioncoworking49220@gmail.com ou par courrier 1 place Gustave Trouvé 49220 GREZ-NEUVILLE ou par téléphone au 02 41 95 31 32 du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h.